

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BISKRA
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
N.I.F : .424024000007248

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire
4eme Avis D'Appel d'offres National Ouvert Avec Exigence
de Capacités Minimales N°=74/2025

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°=15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Biskra, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé **à la 4 eme Avis D'appel D'offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales N°=74/2025 ; Réalisation d'un Collège Type 07/300 R à la Commune de Bouchegroune; Lot 03 : 05 Logements Fonctions (02F3+02F4+01F5) ;** Publié aux quotidiens nationaux **النقاء** et **La Nation**. Ainsi que **BOMOP** qu'après l'évaluation des offres les travaux sont attribués provisoirement comme suit :

Désignation des Travaux	ETP	N.I.F	Note Offre Tech	Montant de l'offre Après correction En (T.T.C)	Délai de Suivi	Critère d'Evaluation
Réalisation d'un Collège Type 07/300 R à la Commune de Bouchegroune. <u>Lot 03 : 05 Logements Fonctions (02F3+02F4+01F5)</u>	SAIB MOSTAFA	170070102563193	33.50	28.292.433.49 DA	04 Mois	L'Offre unique et pré-qualifiée Tech

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités de se rapprocher de nos services, au plus tard trois jours à compter du premier jour de la publication du présent avis .

Les soumissionnaires contestant ces propositions, peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marches de la wilaya de Biskra dans un délai de (10) jours à partir de la première publication du présent avis d'attribution provisoire dans la presse quotidienne nationale ou BOMOP, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal ,la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°=15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.